

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

DDADUE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET AUTRES - (N° 1198)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Au a du 2° du A du VII, substituer aux mots :

« même 3° »

les mots :

« 3° du III de l'article L. 214-24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.